

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 25 septembre 2020

Date de convocation : 19/09/2020

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, Mme FLOURY Clara, M. DAROLLES Cédric, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. PARTINICO Jérémy, Mme MESPLES Magali, M. NAYRAC Philippe, M. ROMERO Patrick, Mme SAJDAK Sophie, M. STRAUS Christophe.

ABSENTS : M. GARRIGUES Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie.

Monsieur NAYRAC Philippe a été élu secrétaire

COMPTE RENDU :

Monsieur le Maire souhaite rajouter des points à l'ordre du jour de ce conseil à savoir :

1. Présentation de la notice explicative à joindre à l'enquête publique « Intégration voiries et réseaux de la tranche 1 du Lotissement Domaine de Julia dans le domaine public de la Commune ».
2. Devis entreprise LAURIERE : Travaux sur voirie « Impasse de la Bourdette »
3. Remboursement facture « destruction nids de frelons » à Mme FLOURY.

1/ Approbation compte rendu du dernier conseil du 26 juin 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/ Délibération n° 2020 – 36 – Devis entreprise LAURIERE – Travaux Impasse de la Bourdette

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public et l'assainissement sur l'impasse de la Bourdette sont terminés.

De fait, il présente le devis de l'entreprise LAURIERE pour la remise en état de cette voirie. Celui-ci s'élève à 9 600 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise LAURIERE s'élevant à 9600 € HT.

3/ Enquête publique portant sur l'intégration voiries et réseaux de la tranche 1 du Lotissement Domaine de Julia dans le domaine public de la Commune ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique portant sur l'intégration voiries et réseaux de la tranche 1 du Lotissement Domaine de Julia dans le domaine public de la Commune va se dérouler du Samedi 17 Octobre 2020 au Mardi 3 Novembre 2020.

Il donne lecture de la notice explicative qui sera à joindre au dossier de cette enquête.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/ Délibération n° 2020 – 37 – Remboursement facture « destruction de nid de frelon » à M. BASCANS

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise ARBRES ET FORETS pour un montant de 90.00 € TTC suite à une intervention de destruction d'un nid de frelons asiatiques chez un administré, Monsieur BASCANS. Il rappelle la

délibération du 29/11/2013 mentionnant que la Commune participe financièrement à hauteur de 80 % du coût avec un plafond de 100 € par intervention.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture de la société ARBRES et FORETS à Monsieur BASCANS à hauteur de 80 % soit 72 €.

5/ Délibération n° 2020 – 38 – Remboursement facture « destruction de nid de frelon » à Mme FLOURY

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise ARBRES ET FORETS pour un montant de 90.00 € TTC suite à une intervention de destruction d'un nid de frelons asiatiques chez une administrée, Madame FLOURY. Il rappelle la délibération du 29/11/2013 mentionnant que la Commune participe financièrement à hauteur de 80 % du coût avec un plafond de 100 € par intervention.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture de la société ARBRES et FORETS à Madame FLOURY à hauteur de 80 % soit 72 €.

6/ Délibération n° 2020 – 39 – Au Coin du Feu – Demande maintien Loyer à 200 € jusqu'à la fin de l'année 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier « Au Coin du Feu » demandant le maintien du loyer à 200 € jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal accepte de maintenir le loyer à 200 € jusqu'à la fin de l'année mais demande à Monsieur le Maire une rencontre avec le gérant.

7/ Reporté prochain conseil - Décision de transfert compétence PLU à la Communauté de Commune du Bassin Auterivain

8/ Délibération n° 2020 – 40 - Commission d'appel d'offres – Annule et remplace la délibération n° 2020-13

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est désigné membre de droit à la Commission d'appels d'offres. De fait, un nouveau membre doit être désigné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire remonter en tant que membre titulaire Madame QUILLAUD Elodie et de désigner Monsieur ROMERO Patrick en tant que membre suppléant.

11/ Centre de Gestion – Couverture assurance Groupe IRCANTEC et CNRACL

Monsieur le Maire indique qu'une seule couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC existe : le taux de cotisation est 1.19 %.

Plusieurs couvertures des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL ; pour mémoire, la couverture actuelle étant le choix 3 : le taux de cotisation est de 5.71 %.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la couverture assurance Groupe IRCANTEC et CNRACL correspondant au même choix à savoir le n° 3.

9/ Délibération n° 2020 – 41 - Devis du Cabinet VALORIS pour bornage parcelle A 1189 – Route de Caujac

Monsieur le Maire présente le devis pour un montant de 1386 € HT du Cabinet VALORIS correspondant au bornage de la parcelle A 1189.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de baisser le prix de vente à savoir 50 000 € ou 45 000 € au lieu de 60 000 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et accepte la baisse du prix de vente au prix de 50 000 € à la majorité des voix au lieu de 60 000 €.

10/ Délibération n° 2020 – 42 - Devis de la Société ASCO INGENIERIE pour réalisation étude de sol parcelle WA 20 et parcelle A 1189

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019 – 50 portant sur la mise en vente de la parcelle A 1189 sise Route de Caujac d'une surface totale de 1778 m² situées en zone UB pour 1754 m² et en zone Nco pour 24 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de baisser le prix de vente à savoir 50 000 € ou 45 000 € au lieu de 60 000 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire présente le devis de cette société pour un montant de 660 € HT pour une parcelle.

Le Conseil Municipal accepte les devis de la Société ASCO INGENIERIE pour un montant de 660 € HT pour une parcelle soit 1320 € HT pour les deux parcelles et accepte la baisse du prix de vente au prix de 50 000 € à la majorité des voix au lieu de 60 000 €.

11/ Délibération n° 2020 - 43 - Devis entreprise LAURIERE Bagnos Bas

Monsieur le Maire indique que tous les travaux sur la voirie « Bagnos Bas » ont été effectués (le raccordement assainissement, l'éclairage public ...).

Par conséquent, cette voirie peut être réfectionnée. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LAURIERE pour un montant de 5460 € HT correspondant à un reprofilage en 0/20 et une réalisation en bicouche.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise LAURIERE pour un montant de 5460 € HT.

12/ Délibération n° 2020 – 44 - Centre de Gestion – Convention d'adhésion au service retraite.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion concernant une convention d'adhésion au service retraite.

Le service retraite assure les missions de conseil, d'information et de formation aux collectivités dans le cadre des missions obligatoires du Centre de Gestion.

Deux formules d'adhésion sont proposées aux Collectivités, il s'agit du contrôle des dossiers CNRACL et de la réalisation des dossiers CNRACL.

La présente convention a une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022).

Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion au service retraite correspondant aux deux formules d'adhésion.

13/ Délibération n° 2020 – 45 – Promesse de vente parcelle A 772 – Chemin du Château.

Suite à la sortie, le 10 juillet 2020 de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID 19 et à l'approbation du plan de composition du futur lotissement du Château, une promesse de vente doit être régularisée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer celle-ci.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette promesse de vente.

14/ Délibération n° 2020 - 46 - Proposition de cession de 4 parcelles de la SCI DE MONTPEZAT

Monsieur le Maire présente le projet du centre intergénérationnel de la SCI DE MONTPEZAT. Il donne lecture du courrier de celle-ci proposant une cession de trois parcelles ainsi qu'une lisière en limite de l'espace boisé au prix unitaire du m² agricole au moment de la cession.

Les parcelles représentées sur le plan sont :

A pour une superficie de 1059 m²

B pour une superficie de 1446 m²

C pour une superficie de 1885 m²

Lisière de bois pour une superficie de 200 m² environ.

Approuvé le Vendredi 30 octobre 2020 à l'unanimité.

M. ZDAN	M. GARRIGUES
M. LORRAIN	Mme MESPLES
Mme BRUNANCHON	M. NAYRAC
M. DEMESSANCE	M. PARTINICO
Mme QUILLAUD	M. ROMERO
M. DA SILVA CORREIA	Mme SAJDAK
M. DAROLLES	M. STRAUS
Mme FLOURY	